



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 30 novembre 2018

Communiqué de presse

CRÉDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE ET BANCO BPM RENFORCENT LEUR PARTENARIAT DANS LE CRÉDIT À LA CONSOMMATION EN ITALIE POUR 15 ANS

Crédit Agricole Consumer Finance, acteur majeur du crédit à la consommation en Europe, et Banco BPM, la troisième plus grande banque italienne, ont signé aujourd'hui un protocole d'entente irrévocable visant à renforcer leur partenariat global sur le marché italien du crédit à la consommation pour les quinze prochaines années.

Cette transaction renforcera de manière significative le leadership d'Agos et sa part de marché dans ce secteur. Au 30 septembre 2018, Agos gère 13,8 milliards d'euros d'encours clients. Il affiche une rentabilité élevée, avec un résultat net de 296 millions d'euros en 2017.

L'accord prévoit l'acquisition par Agos de ProFamily S.p.A., filiale de Banco BPM qui produit notamment les crédits à la consommation distribués dans le réseau de BPM, pour un montant total de 310 millions d'euros. Cette transaction interviendra après que l'activité réalisée par ProFamily S.p.A. en dehors du réseau BPM aura été logée dans une entité séparée, qui restera une filiale à 100% de Banco BPM avant d'être cédée par cette dernière.

Agos étendra la distribution de ses produits à l'ensemble du réseau et des canaux de distribution de Banco BPM, incluant 2 300 agences, dans le cadre d'un accord exclusif de 15 ans applicable dès la finalisation de la transaction.

Le protocole d'entente prévoit la signature de divers accords définitifs entre Banco BPM, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole Consumer Finance qui préciseront les modalités de ce

partenariat, en matière notamment de refinancement.

Cet accord laisse inchangée la structure actionnariale d'Agos (61% détenus par Crédit Agricole Consumer Finance et 39% par Banco BPM). Crédit Agricole Consumer Finance et Banco BPM sont toutefois convenus d'envisager la possibilité d'une introduction en Bourse d'Agos. Cette opération pourrait apporter de la flexibilité aux deux actionnaires, tout en préservant leur engagement respectif en faveur du développement futur de la société. Dans le cadre de cette éventuelle cotation, Banco BPM aurait la possibilité de réduire sa participation actuelle dans Agos, tout en s'engageant à conserver une participation minimum de 10%.

De son côté, Crédit Agricole S.A. a accordé à Banco BPM une garantie de rachat d'une participation de 10% dans Agos exerçable en juin 2021 au prix d'exercice de 150 millions d'euros. Crédit Agricole Consumer Finance et Banco BPM estiment que la valeur intrinsèque d'Agos est bien supérieure au niveau qu'implique le prix d'exercice de la garantie.

L'ensemble de cette opération permet à Banco BPM de renforcer sa structure capitalistique tout en demeurant associée sur le long terme au développement économique d'Agos. Crédit Agricole Consumer Finance renforce parallèlement un partenariat important et poursuit ainsi le développement de son activité de crédit à la consommation en Italie.

Morgan Stanley et Mediobanca sont intervenus en qualité de conseillers financiers de Crédit Agricole et de Crédit Agricole Consumer Finance, et Bonelli Erede en tant que conseiller juridique.